

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 AVRIL 2017

Délibération n° D-2017-100

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 28/03/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/04/2017

Exonération de la tarification de la main d'œuvre - évènements
- année 2017

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés :

Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Animation de la Cité

**Exonération de la tarification de la main d'œuvre -
événements - année 2017**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La facturation de la main d'œuvre aux organisateurs de manifestations sur Niort a été instituée en 2015. Sa mise en œuvre a été progressive. Cependant, à l'évidence, cette facturation doit être adaptée selon les contraintes rencontrées par certains organisateurs, et selon les priorités de la Collectivité.

Pour l'année 2017, il est proposé d'octroyer une exonération pour les manifestations suivantes :

- le festival Nouvelles Scènes ;
- les rencontres internationales de la photographie organisées par le CACP Pérochon ;
- le festival Takavoir organisé par Hors Champs ;
- le Très Grand Conseil Mondial des Clowns organisé par les Matapeste ;
- la rentrée culturelle à l'automne en ce qui concerne les activités organisées par les équipements culturels labellisés et le service culture ;
- les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels (une fête de quartier maximum par an et par CSC) ;
- la coulée verte ;
- les fêtes d'école à raison d'une fête maximum par an et par école, dans la limite de la dotation logistique forfaitaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'exonération de la main d'œuvre pour l'année 2017 aux organisateurs d'évènements suivants :

- le festival Nouvelles Scènes ;
- les rencontres internationales de la photographie organisées par le CACP Pérochon ;
- le festival Takavoir organisé par Hors Champs ;
- le Très Grand Conseil Mondial des Clowns organisé par les Matapeste ;
- la rentrée culturelle à l'automne en ce qui concerne les activités organisées par les équipements culturels labellisés et le service culture ;
- les fêtes de quartier organisées par les Centres socio-culturels (une fête de quartier maximum par an et par CSC) ;
- la coulée verte ;
- les fêtes d'école à raison d'une fête maximum par an et par école, dans la limite de la dotation logistique forfaitaire.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

